

Du féminin de bretilien...

Date : 2 août 2013

Le département d'Ille-et-Vilaine a déposé vite fait la marque « bretilien », mais il est patent qu'il n'a pas déposé la marque « bretilienne », et il y a bien une raison.

Vous devez classer par ordre de priorité les 3 propositions parmi les suivantes qui vous paraissent les plus pertinentes :

- 1 - parce que dans le comité dit d'experts, il y avait 4 femmes et 8 hommes, sans compter le président
- 2 - parce que c'est le Conseil Général qui décide, et qu'il n'y a que 10 femmes pour 43 hommes
- 3 - parce que, selon certains communicants, le fait d'ajouter « ne » à la fin du gentilé risquait d'être perçu comme étant un peu négatif
- 4 - parce que dans l'esprit de la majorité des intéressé(e)s, le féminin de bretilien serait plutôt breizhillienne et que du coup ça mérite réflexion
- 5 - parce que ça aurait pu donner du grain à moudre à l'opposition alors qu'il n'y a pas de petites économies
- 6 - parce que le département songe à réunir de nouveau le comité ad-hoc pour en discuter
- 7 - parce que, dans le plus grand secret, le département a l'intention de déposer par la suite une sous-marque
- 8 - parce que, aux toutes dernières nouvelles, personne ne risque d'utiliser la marque « bretilienne »
- 9 - parce que, pour « bretilienne », le département a l'intention de déposer une marque collective sur la base d'un cahier des charges qu'il est en train d'élaborer, vu qu'avec elles il faut toujours se méfier
- 10 - parce qu'il y a des problèmes plus importants comme le chômage, les déficits publics, la faim dans le monde, etc...
- 11 - parce que ce n'est certainement pas ça qui risque de jouer en faveur de la pérennité des départements

12 - parce que, on vous l'a déjà dit : « nous, vous, tous... nous sommes tous des breilliens »

13 - pour une autre bonne raison (préciser)

Vous pouvez dès maintenant voter à mains levées, un peu comme sur le bandeau... là, juste au-dessus.

Avec Karlyn Fox, on retiendra 2 des 3 propositions qui arriveront en tête du scrutin.

Ensuite, peut-être pourrait il en être débattu lors de la prochaine session du Conseil Général ?...